



PROJET DE RÈGLEMENT 2023-144

Modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé
no. 2007-02-47 concernant la modification de la limite de
l'affectation récréative et l'affectation agricole sur le territoire de la
Municipalité de Batiscan.

Article 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant la modification de la limite de l'affectation récréative et l'affectation agricole sur le territoire de la Municipalité de Batiscan ».

Article 2 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Batiscan

Article 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé vise à modifier les affectations du territoire à Batiscan en agrandissant l'affectation récréative et en rétrécissant l'affectation agricole. Le but de ce règlement vise à permettre l'agrandissement et le déplacement des sites de camping et de la marina existantes de l'entreprise Marina Village Batiscan due à une expropriation partielle du site.

Champlain

Notre-Dame-
du-Mont-Carmel

Article 4 LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

La carte 8 des grandes affectations du territoire est modifiée au niveau de la Municipalité de Batiscan afin d'y intégrer les modifications visées par le présent règlement soit l'agrandissement de l'affectation récréative sur les lots 4 176 251, 4 176 252 et 4 176 255.

Le tout tel qu'indiqué par la carte intitulé « Modification de la carte 8 du SADR - Projet de règlement 2023-144 – Batiscan » se trouve en annexe A du présent document.

Sainte-Anne-
de-la-Pérade

Sainte-Geneviève-
de-Batiscan

Saint-Luc-
de-Vincennes

Article ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

Saint-Maurice

Saint-Narcisse

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DONNÉE à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingt-et-unième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (21 septembre 2023).

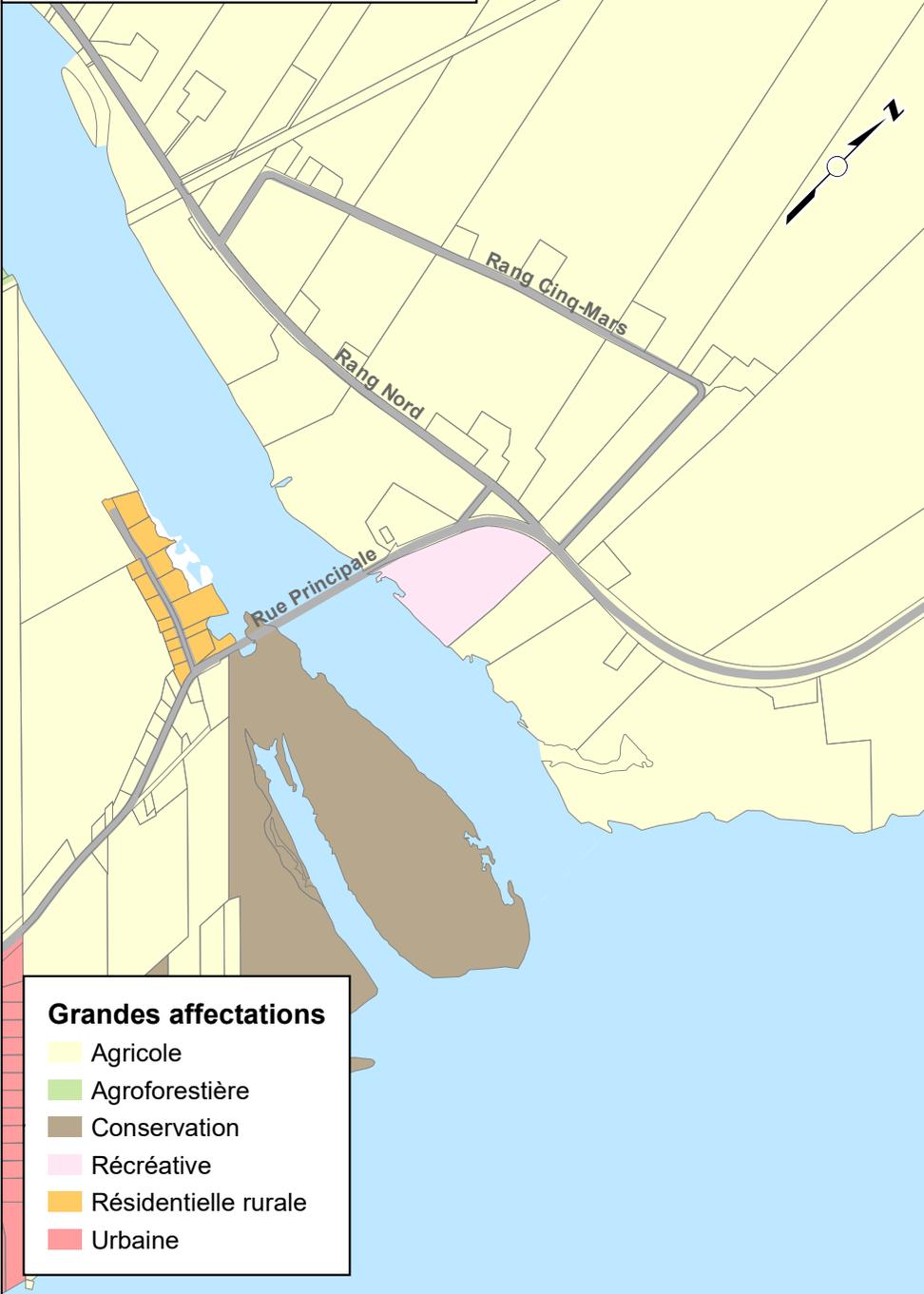
Saint-Prosper-
de-Champlain

Patrick Baril
Greffier-trésorier

Saint-Stanislas

**Modification de la carte 8 du SADR
Projet de règlement 2023-144
Batiscan**

AVANT



APRÈS

